Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 17 (1872)

Heft: 11

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et nous sommes encore là avec une organisation usée, en face des progrès qu'a

réalisés l'Europe.

Cet état de choses a éveillé en nous un sentiment si douloureux, que nous ne pûmes pas nous résoudre à célébrer en ce moment une fête militaire, une fête sous la bannière fédérale, qui vient de se replier d'une manière si inattendue devant la bannière du particularisme. Nous ne croyons pas nous tromper, en pensant qu'une grande partie de nos camarades partage ce sentiment et qu'en conséquence la fréquentation de la fête laisserait à désirer. Nous craignons aussi que l'irritation qui se manifeste encore dans les deux camps créés par la révision ne soit un obstacle aux bonnes relations d'amitié entre les officiers et au cours paisible des débats. Nous espérons toutefois que les passions s'apaiseront bientôt pour faire place à des dispositions plus conciliantes qui puissent faire espérer une appréciation tranquille de la situation, la reprise en temps opportun des aspirations de réforme et permettre ainsi de célébrer la fête cette année.

En conséquence, et d'accord avec le comité d'organisation, nous avons décidé, dans notre séance du 15 mai, de proposer à la société des officiers d'Aarau, l'ajournement de la fête fédérale des officiers, proposition que cette dernière a adoptée le jour même à l'unanimité En vous donnant connaissance de cette résolution, nous vous annonçons, en même temps, que le comité central reprendra les préparatifs

de fête, dès que le moment lui paraîtra propice.

Salut fraternel et serrement de main!

(Signatures.)

Au comité central de la société militaire fédérale à Aarau. Lausanne, 24 mai 1872.

Messieurs et chers camarades,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre circulaire du 18 courant annonçant l'ajournement de la fête fédérale des officiers; nous voyons avec regret cette décision, car dès l'envoi de votre circulaire du 6 courant /c'est-à-dire avant la votation du 12 mai), nous avions pris nos mesures pour nommer des délégués à cette fête, et il nous tardait de vous prouver, par notre présence au milieu de vous, que des divergences au point de vue politique sur la question militaire, ne nous empêchaient pas de marcher avec nos confédérés dans la voie du progrès et du développement de l'instruction et de l'organisation de notre armée nationale. Nous sommes prêts à répondre à votre appel des que, pour votre part, vous jugerez le moment venu de nous convoquer à nouveau

Agréez, Messieurs et chers camarades, nos salutations patriotiques. Le président, BURNAND, colonel fédéral.

Le secrétaire, Eug. AUNANT, lieut. de carabiniers.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux officiers de l'étatmajor fédéral, la circulaire suivante :

Berne, le 17 mai 1872.

Nous avons l'honneur de vous informer que l'administration du matériel de guerre fédéral a reçu l'ordre de ne plus remettre à l'avenir en prêt de pièces d'équipement de cheval des dépôts fédéraux du matériel, aux officiers de l'état-major fédéral appelés aux écoles et cours militaires fédéraux.

Vous voudrez bien en conséquence vous munir d'un équipement de cheval au complet (y compris la couverture, la sangle d'écurie et la musette) pour les cours auxquels vous recevriez l'ordre d'assister à l'avenir et dans lesquels vous recevrez l'ordre de vous présenter monté ou pourvu d'un équipement de cheval.

> Le Chef du Département militaire fédéral, CÉRÉSOLE.

Le gouvernement français a prié le Conseil fédéral de lui remettre deux canons de campagne au nouveau modèle fédéral, de 8 centimètres 4 millimètres. Une demande semblable a été faite aussi par le gouvernement allemand, mais pour le canon de 8 livres, soit de 10 centimètres.

Le Conseil fédéral a été avisé par la légation suisse, à Paris, que le gouvernement français verse, ces jours-ci, 2 millions sur le compte de l'internement de l'armée de l'Est. Il a été avisé aussi que le solde, soit 2 millions 200,000 francs, sera versé prochainement.

La 22e brigade fédérale, appartenant aux troupes devant figurer au rassemblement de cet automne, doit faire l'essai d'un bidon de campagne destiné à remplacer les grands bidons de compagnie. Ce bidon, au système prussien, est plus petit, plus pratique, et sa forme conique le rend plus transportable.

Vaud. — Dans sa séance du 6 juin le Grand Conseil a adopté et renvoyé à une commission spéciale la motion suivante de M. le lieut,-colonel fédéral Chuard:

« Attendu qu'il ne doit pas être ajourné plus longtemps de satisfaire à la nécessité reconnue d'augmenter le nombre des batteries de campagne de l'armée fédérale et respectivement du canton de Vaud;

• Attendu qu'au point de vue de l'égale répartition des charges militaires il n'est pas juste que des troupes de landwehr fassent du service actif tandis que d'autres

n'en font pas;

« Attendu que le canton de Vaud possède six compagnies d'artillerie de landwehr qui n'ont jamais été réunies pour un service d'instruction, qui ne possèdent point de matériel et dont l'excellent personnel se trouve inutilisé;

« Attendu que dans les circonstances présentes il appartient au canton de Vaud de donner l'exemple du progrès et des sacrifices pour le bien de la commune

patrie;

Le Grand Conseil charge le Conseil d'Etat de faire les études et les démarches nécessaires en vue de l'augmentation des batteries de campagne et de mettre nos compagnies de landwehr d'artillerie à même de fournir un service actif. »

Tessin — Dans sa séance du 24 mai 1872, le Conseil d'Etat a fait les promotions et nominations suivantes :

PROMOTIONS.

Etat-major judicaire. Grand-juge, lieutenant-colonel, Baroffio Angelo, Mendri-

sio, de major.

Commissariat des Guerres. Lieutenant-colonel cantonal, Guglielmoni Francesco, Fusio, de major; major, Vernasconi Giuseppe, Lugano, de capitaine; lieutenant, Primavesi Pietro, Lugano, de 1er sous lieut.

ACTIVITÉ. ARMES SPÉCIALES. Génie-sapeurs nº 11. Lieut.-chirurgien, Bruni Fran-

cesco, Bellinzona, de sous-chirurgien

CAVALERIE. 1/2 compagnie guides no 8. Lieutenant, Chicherio-Sereni Gio., Bel-

linzona, de 1er sous-lieut.

CARABINIERS Compagnie no 1. 1er sous-lieutenant, Curti Curzio, Cureglia, de 2º sous-lieut. Compagnie nº 2. Lieutenant, Gianella Franc, Prato Leventina, de sous-lieut.; 1er sous lieutenant, Rusca Prospero, Locarno, de 2e sous-lieut. Compagnie nº 3. Lieutenants: Antognini Gio., Bellinzona; Bianchetti Battista, Locarno, de 1ers sous-lieuts.

LANDWEHR. CARABINIERS. Compagnie no 31. Capitaine, Lucchini Antonio, Loco,

de lieut.; lieutenant, Dellamonica Antonio, Claro, de 1er sous-lieut.; 1er sous-lieutenant, Maggetti Carlo di C. A., Intragna, de 2e sous-lieut.

ACTIVITÉ INFANTERIE. Bataillon nº 2. Major, Gambazzi Giovanni, Novaggio, de capitaine; lieut -porte-drapeau, Brenni Emilio, Salorino, de 1er sous-lieut.; capitaines: Rossi Giuseppe, Morcote; Albisetti Pietro, Novazzano; Rusconi, Emilio, Rovio, de lieuts; lieutenants: Vicari Cristoforo, Caslano; Neuroni Domenico, Riva S. Vitale; Spinelli Erennio, Sagno, de 1ers sous-lieuts; 1ers sous-lieutenants: Moccetti Augusto, Bioggio; Merenda Paolo, Cadro; Frapoli Antonio, Scaregla, de 2s sous lieuts. Bataillon no 8. Capitaine, Zanetti Bernardo, Camignolo, de lieut.; lieutenants: Raposi Federico, Lugano; Censi Andrea, Lamone; Viglezio, Antonio, Lugano, de 1ers sous-lieuts; 1ers sous lieutenants: Ghirlanda Gio. Batt, Sonvico; Anastasi Massimiliano, Lugano; Solari Paolo, Lugano; Gallacchi Oreste, Breno, de 2es sous-lieuts. Bataillon no 12. Quartier maître-lieut., Forni Rinaldo, Airolo, de 1er sous-lieut.; lieutenants: Guidinetti Carlo, Ponto-Valentino; Genora Felino, Semione, de 1ºr sous lieuts; 1er sous lieutenants: Scossa-Baggi Luigi, Malvaglia;

Colombi Achille, Bellinzona; Besler Giuseppe, Montecarasso, de 2es sous lieuts. Bataillon nº 25. Major, Lucchini Giovanni, Loco, de cap.-aide-major; 1er souslieut -porte-drapeau, Frizzi Ambrogio, Minusio, de 2e sous lieut; capitaine, Vescovi Filippo, Aquila, de lieut; lieutenants: Maestretti Alberto, Versico; Piccoli Alessandro, Quinto, de 1ers sous-lieuts; 1ers sous lieutenants: Romerio-Giudici Λnt.,

Giornico; Cattaneo Luigi, Faido, de 2^{es} sous-lieuts.

RÉSERVE. Bataillon nº 109. Commandant, De Abbondio Francesco, Balerna, de major; lieut -aide-major, Veladini Antonio, Lugano, de 1^{er} sous-lieut; 1^{er} souslieut.-porte-drapeau, Andreazzi Ercole, Ligornetto, de 2º sous-lieut Batuillon nº 110. Commandant, Guglielmoni Angelo, Fusio, de major; major, Albisetti Carlo, Novazzano, de capitaine; capitaine, Tamba Bernardo, Prato con Sornico, de lieut;

1er sous-lieut, Cizzio Giovanni, Corzoneso, de 2e sous-lieut LANDWEHR Bataillon nº 43. Chirurgien-major, Bossi Gio Batt., Balerna, de sous-chirurgien; capitaine, Monetti Gerolamo, Mendrisio, de lieut.; lieutenants: Chiesa Angelo, Sagno; Polli Raffaele, Brusino, de 1ers sous-lieuts; 1ers sous-lieutenants: Guglielmetti Andrea, Gentilino; Quadri Battista, Balerna, de 2es sous-lieuts Bataillon no 44. Major, Vonmentlen Carlo, Bellinzona, de capitaine; lieutenants: tenant, Gianini Secondo Cresciano, de 1er sous-lieut.; 1ers sous-lieutenants: Righetti Pietro, Lumino; Pranzini Carlo, Airolo, de 2es sous-lieuts.

NOMINATIONS.

INSTRUCTEUR EN CHEF. Lieutenant-colonel fédéral, Mola Pietro, Coldrerio.

Etat-major judicaire, capitaine-auditeur, Bernasconi Giosia.

ARMES SPÉCIALES Sapeurs no 11. 2º sous-lieutenant, Tauner Giovanni, Bellinzona. ACTIVITÉ. Bataillon no 8. 2ºs sous lieutenants: Moccetti Maurizio, Boggio; Viglezio Pietro, Lugano. Bataillon nº 25. 2e sous-lieutenant, Bianchi Giuseppe, Lugano.

RÉSERVE Bataillon nº 109. Sous-chirurgien, Casella Giorgio, Carona Bataillon nº 110. Aumônier, Andreazzi Francesco, Tremona; sous chirurgien, Lepori Gia-

como, Origlio; 2e sous-lientenant, Zorzi Giuseppe Antonio, Chironico.

LANDWEHR Bataillon no 43. Sous-chirurgien, Antonini Michele, Lugaggia; 2es sous-lieutenants: Martignoni Battista, Lugano; Resilieri Antonio, Lugano; Imperatori Natale, Lugano. Bataillon no 44. 2e sous-lieutenant, Chiesa Ferdinando, Loco.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé:

Lieutenants dans l'infanterie du contingent, MM. les 1ers sous-lieutenants Redard, F, et Thum, Hri-Elisée; 2e sous lieutenant, officier de musique d'élite, l'adjudant Latour, Cyrille; 2e sous-lieutenant, officier de musique de landwehr, l'adjudant Binet Ch-J. Hri; capitaine de guides d'élite, le lieutenant Cougnard, F.; capitaine de la 4e compagnie du parc N. L. 66, le lieutenant Weibel, Jules-Henri; lieutenants dans l'infanterie de landwehr, les 1ers sous-lieutenants Croset, F.-Ls, et Ricou, P-F.-A; lieutenant de guides d'élite, le 1er sous-lieutenant de Fernex, Gustave; ter sous-lieutenant de guides d'élite, le maréchal des logis-chef Brun. Jules-Alexis. 1er sous-lieutenant de guides d'élite, le maréchal des logis-chef Brun, Jules-Alexis; 2e sous-lieutenant de carabiniers du contingent, le caporal Bovy, Ls-Ant.-Arnold; lieutenant médecin de batterie, le docteur Hilt, Georges, médecin-adjoint

M le capitaine d'artillerie Mallet a donné une séance à la société militaire sur

l'organisation du train de l'armée suisse

La société des sous-officiers a fait une course le 19 mai sous la direction de M. le capitaine fédéral Coutau, notre instructeur chef, pour mettre en pratique les cours donnés cet hiver sur les reconnaissances militaires; on a reconnu le terrain situé entre les routes allant à St-Julien et à Bernex; malheureusement il est à regretter qu'un trop petit nombre de citoyens profite de ces occasions (déjà si rares). d'augmenter leurs connaissances militaires.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une Revue des armes spéciales. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.